

CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET DES ÉTUDIANTS

SCRUTIN DU 11 février 2020

PROCES-VERBAL DE L'ÉLECTION AU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

BUREAU DE VOTE SITUÉ 500 CHEMIN DE BAIGNE-PIEDS

Le mardi 11 février, à 16 heures, se sont réunis les personnels désignés pour tenir le bureau de vote de l'ESAA (Raphaëlle Mancini, Émilie Chabert) en présence du Directeur d'établissement.

Les opérations de vote se sont déroulées dans le respect du règlement fixé par délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2019.

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure est déposée, sans être ouverte, dans l'urne contenant les suffrages des agents ayant voté directement.

Le bureau de vote a procédé au dépouillement de l'ensemble des votes contenus dans l'urne.

Ont été dénombrés :

- Nombre de votants : **45**...
- Nombre de suffrages nuls : **3**
- Nombre de suffrages valablement exprimés : **45**.....
- Nombre de voix obtenues par chacune des candidats :

Nom du candidat et de son suppléant	Nombre de voix obtenues
Monsieur Hervé Giocanti - Madame Marie Boyer	5 voix
Madame Émilie Chabert - Madame Émilie Cosme	8 voix

Madame Solène Restoy - Paul Prévostat	25 voix
Monsieur Thomas Decrock - Monsieur Niky Abadie	4 voix

Observations et réclamations relatives au déroulement du scrutin :

.....

.....

.....

.....

.....

ATTRIBUTION DES SIÈGES

Les sièges à pourvoir ont été attribués par vote ainsi qu'il suit :

Considérant la délibération du Conseil d'administration fixant le règlement des élections 2020 de l'ESAA,

CANDIDAT	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Communauté enseignante	Hervé Giocanti	Marie Boyer
Communauté administrative et technique	Émilie Chabert	Émilie Cosme
Communauté étudiante	Solène Restoy-Mention Conservation Restauration Thomas Decrock-Mention Création	Paul Prévostat Niky Abadie

Observations et réclamations :

.....

Les sièges à pourvoir ont été attribués par tirage au sort ainsi qu'il suit :

Tous sièges n'ont pu être pourvus par voie d'élection faute de candidats, l'attribution de ces sièges est faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité.

Le jour, l'heure et le lieu de tirage au sort ont été annoncés au moins huit jours à l'avance par affichage dans les locaux de l'ESAA.

Le tirage au sort est effectué par l'autorité territoriale ou son représentant.

Si les agents désignés par tirage au sort refusent leur nomination, il sera procédé à un nouveau tirage au sort.

Sont déclarés élus sur les sièges non pourvus après tirage au sort :

CANDIDAT	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Communauté enseignante (3 sièges)	Véronique MORI Nicolas Cruppo Bernard Dillen	Marc Maize Jean Lube Cyril Janton
Communauté administrative et technique (1 siège)	Delphine Puletto	Lachia Herbette

Observations et réclamations :

.....

.....
.....
.....
.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 11 février 2020 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote. Il est transmis sans délai aux services préfectoraux pour ampliation et affiché dans les locaux de l'ESAA.

<p>Pour Le Président de l'EPCC et par délégation,</p> <p>Alfredo VEGA</p> <p>Directeur de l'ESAA</p> 	<p>Le secrétariat du bureau des élections,</p> <p>Émilie Chabert,</p> <p>Coordinatrice Administrative</p> 	<p>L'Administrateur de l'ESAA,</p> <p>Raphaëlle Mancini,</p> 
--	---	--